

Editorial

Du nouveau au Comité

Entrée en mai au sein du comité de la CBOVd, en remplacement de M. Philippe Humbert, je me propose de me présenter à vous en quelques mots.

Ayant quitté la Vallée de Joux où j'ai passé mon enfance, je me suis installée dans la région de la Côte pour me rapprocher de mon lieu de travail dans le domaine du contrôle aérien. Elue en 2016 municipale de la commune de Bursins, le dicastère des forêts me fut proposé, ce que j'ai accepté avec grand intérêt. Bursins, c'est 89 hectares de forêts en plaine, 281 hectares de pâturages boisés et forêts à la Vallée de Joux, 4 alpages et un important réseau de desserte forestière à entretenir. En 2019, Bursins a rénové la desserte du chemin du Milieu à la Vallée de Joux. Plusieurs sentiers pédestres sillonnent également la commune dont l'un sera prochainement pourvu de tableaux didactiques interactifs sur le sujet de l'eau et la forêt, thème soutenu par la CBOVd.

En 2016, je suis également entrée au sein du comité du groupement forestier de l'AGFORS dont Bursins est membre. Le groupement réunit les triages 141, 142 et 143. J'ai découvert un centre de compétences et d'expertises qui permet aux municipaux de prendre les décisions indispensables pour une gestion forestière garantissant toutes les fonctions attendues : accueil, production de bois de qualité, protection, biodiversité et préservation du paysage.

En tant que municipale d'une commune propriétaire de forêts, ce sera un plaisir de collaborer avec vous pour faire face aux enjeux de demain, adopter une vision commune afin de permettre à nos forêts de s'adapter aux changements du climat, à trouver un bon équilibre forêt - gibier, à préserver sa capacité à protéger nos sources d'eau potable, à inciter les consommateurs à acheter du bois suisse.

Laurence Pinel, membre du comité de la CBOVd

Changement climatique

Les changements climatiques se caractérisent par une hausse de la température, une modification des précipitations et en conséquence du régime hydrique, ainsi que par une augmentation des événements extrêmes tels que les sécheresses et les orages violents. Cela aura un impact significatif sur les forêts. Les arbres qui amorcent leur croissance aujourd'hui connaîtront durant leur existence des conditions climatiques très différentes des conditions actuelles.

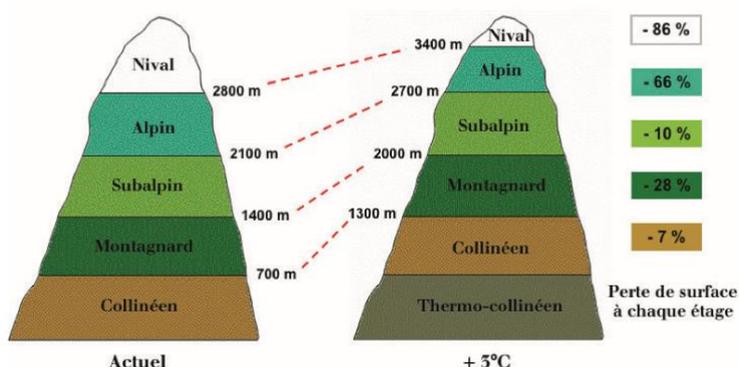
A long terme, les changements climatiques devraient entraîner un décalage en altitude des étages de végétation et des aires de répartition des essences. L'ampleur de ces décalages dépend beaucoup du scénario climatique. Le décalage est estimé à environ 500m à 700m à l'horizon de la fin du siècle.

Ce décalage des étages de végétation devrait impliquer une forte diminution des proportions d'épicéa et un bouleversement important du paysage forestier.

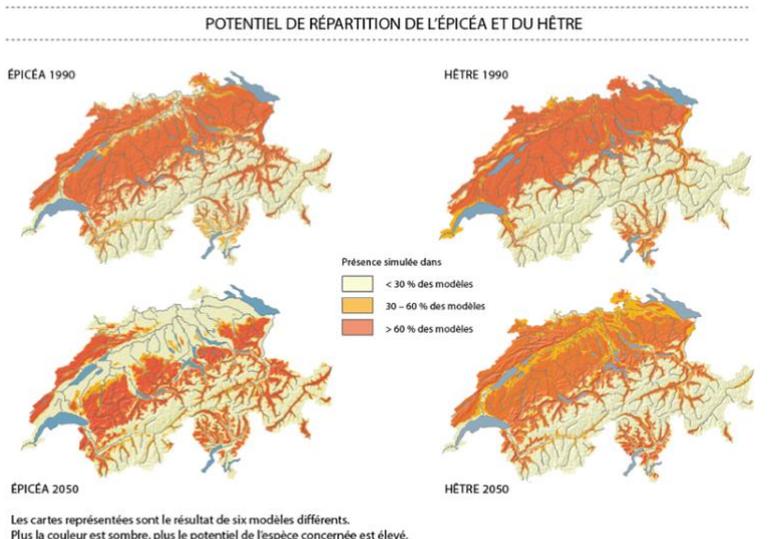
Dans un premier temps, la mortalité ou les problèmes de régénération ne surviendront pas à grande échelle mais ponctuellement sur des stations extrêmes (chaudes et/ou sèches) et toucheront d'abord les essences qui se trouvent déjà aujourd'hui aux limites de leur niche écologique. (Pluess, A.R. ; Augustin, S ; Brang, P. (Réd.) 2016).

Afin de garantir sur le long terme la pérennité des fonctions de la forêt, notamment celle de protection et production de bois de qualité, les risques liés à l'évolution climatique doivent être pris en compte dans la planification et la gestion forestière. Sans devoir bouleverser les pratiques actuelles, il est possible de minimiser les risques, phytosanitaires (bostryches, dessèchements, etc...), d'effondrement du couvert forestier ou

Déplacement en altitude des étages de végétation



Déplacement en altitude des étages de végétation. Source : CREA. Adapté de Theurillat et Guisan, 2001, Climatic change 50 :77-109.



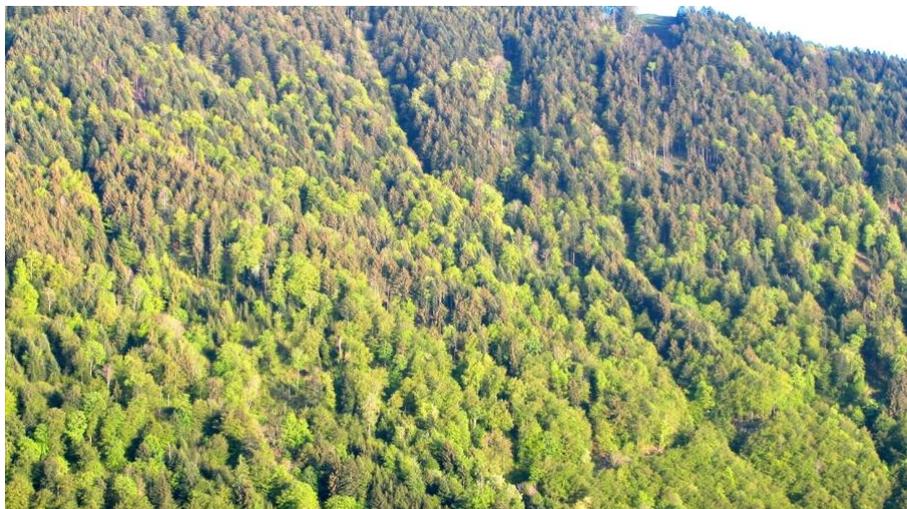
Source: WSL, programme de recherche « Forêt et changements climatiques »

d'affaiblissement de la structure des peuplements, par des pratiques sylvicoles adaptées et nuancées selon les stations.

L'adaptation de la forêt aux changements climatiques est un processus continu qui s'étalera sur des décennies. Mais l'approche du gestionnaire reste la même : elle se base toujours sur une sylviculture proche de la nature, avec des essences adaptées aux conditions locales, des peuplements mixtes structurés verticalement et horizontalement, en utilisant le rajeunissement naturel sans exclure pour autant le recours à la plantation lorsque cela s'avère nécessaire.

En premier lieu, cela passe par une répartition des risques, c'est-à-dire principalement par des forêts mixtes et bien structurées. C'est en particulier sur le choix et la diversité du mélange des espèces et sur la baisse du volume sur pied moyen que le forestier doit agir.

Le guide des stations forestières du canton de Vaud propose un choix d'essences forestières adaptées pour chaque région et sous association végétale en tenant compte de l'évolution climatique et de l'aptitude stationnelle de chaque espèce, intégrant vitalité physiologique, qualité du bois et comportement relatif. Le besoin de décapitaliser les forêts en bois sur pied constitue un défi majeur pour garantir la stabilité, la vitalité et un état sanitaire sain des peuplements.



En résumé, pour renforcer la capacité adaptative, la sylviculture proche de la nature - en adéquation avec les stations - reposent sur 5 principes (Brang et all. 2016 adapté par Junod 2019) :

1. Favoriser les mélanges (accroître la diversité des essences).
2. Promouvoir la richesse structurelle.
3. Maintenir et accroître la diversité génétique des espèces d'arbres (donner la priorité au rajeunissement naturel).
4. Renforcer la résistance individuelle des arbres face aux stress biotiques et abiotiques.
5. Maintenir un volume sur pied moyen adapté aux contextes stationnels.

Projet de concept cantonal forêt-gibier

La CBOVd a été invitée cet été à participer à la consultation sur le projet de concept cantonal forêt gibier. Ci-après les éléments essentiels du concept et de la prise de position de la CBOVd.

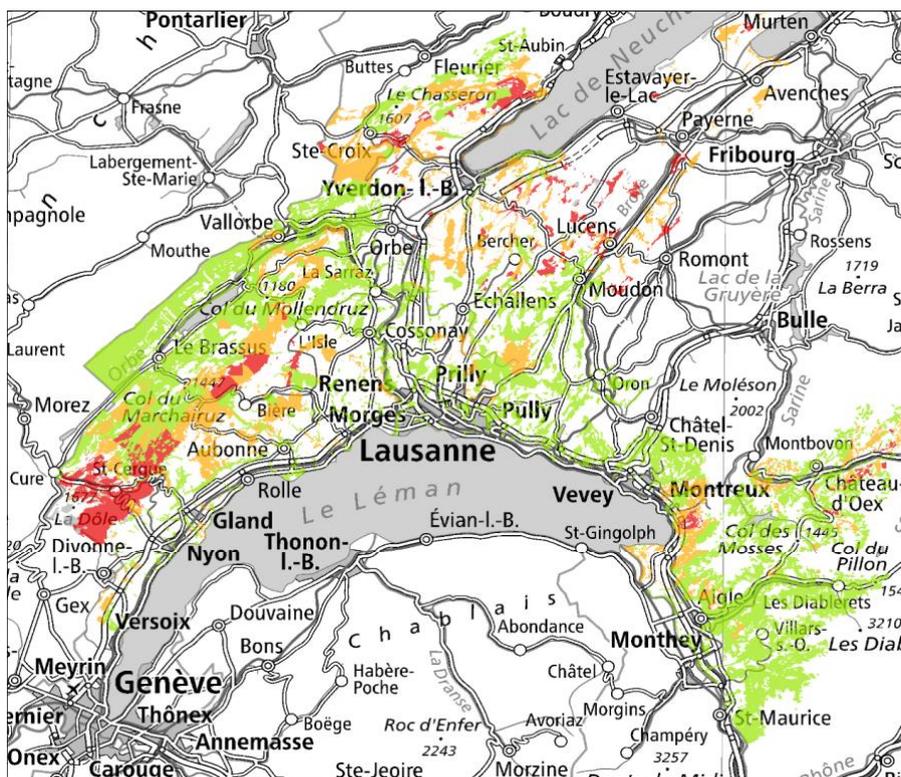
Le concept cantonal forêt-gibier

Le concept cantonal forêt-gibier fixe le cadre de la régulation des grands ongulés (cerf, chevreuil, chamois) en forêt. Il vise une faune variée en bonne santé et la garantie des fonctions des forêts et fixe des principes d'action pour régler à moyen et long terme les déséquilibres forêt-gibier.

Le concept s'appuie sur deux plateformes de concertation :

- La commission interne forêt-faune (CIFF)
- La commission consultative de la faune, dans laquelle la CBOVd est représentée. La commission est présidée par la Cheffe de département et fixe notamment les plans de tir annuels qui se basent sur les données des effectifs d'ongulés les plus récentes.

Dans l'ouest vaudois, la situation est particulièrement critique. La carte ci-après présente les seuils de tolérance. En rouge, le seuil intolérable où le but sylvicole ne peut pas être atteint sans des mesures de protection du rajeunissement avec des essences conforme à la station. En orange, le seuil critique où il n'est pas certain de pouvoir atteindre le but sylvicole sans mesure de protection. Sur l'ensemble du canton, ces catégories de seuil couvrent 47 % de la surface forestière du canton. Le concept vise de réduire cette proportion à 25% en 2028.



Les mesures préconisées pour atteindre cet objectif sont organisées selon 3 axes :

- La gestion de la régulation des ongulés avec en priorité la régulation par la chasse avec comme but de réaliser au minimum 90% du plan de tir.
- La gestion sylvicole avec en priorité l'application d'une sylviculture proche de la nature qui prévoit notamment le rajeunissement naturel avec des essences adaptées à la station et l'application de gestes sylvicoles adaptés à la présence du gibier.

- La gestion du territoire avec en priorité la délimitation de zones de tranquillité pour le gibier.

De manière générale, le financement privilégie les mesures prioritaires (chasse et gestes sylvicoles appropriés) dans les zones importantes pour le gibier (réserves de faune, sites fédéraux de protection de la faune, etc.). La source principale de financement actuelle est le Fonds de prévention et d'indemnisation des dégâts de la faune (PIDF) doté de CHF 290'000, et géré par DGE-Biodiv. Des moyens financiers complémentaires pourront être obtenus sur la convention programme Gestion des forêts pour autant qu'une stratégie régionale soit validée par l'OFEV.

Sur la base des zones de gestion du cerf actuelles (Alpes et Jura) et des structures de l'habitat, ainsi qu'en partie les limites administratives ou de gestion, 8 périmètres de stratégie régionale ont été définis. En fonction de l'appréciation qualitative de l'équilibre forêt-gibier, 3 degrés d'urgence ont été définis. Le Jura Centre Plaine et Jura Plaine Ouest ont été placés en zones de degré d'urgence 1, donc prioritaire. Ainsi une stratégie régionale devrait pouvoir être établie durant la période 2020-2024.

La prise de position de la CBOVd

La CBOVd souligne qu'il est actuellement impossible de garantir la régénération naturelle des forêts dans d'importants secteurs de l'ouest vaudois et demande de tout mettre en œuvre pour la réalisation des plans de tirs prévus pour le cerf en particulier afin de retrouver le plus rapidement possible un équilibre forêt-gibier. A ce propos, il souhaite en particulier que les populations de cerf soient limitées au niveau fixé dans les années 2010, notamment dans le Plan sectoriel du cerf 2012-2016 qui définissait des objectifs cibles par unité de gestion, soit le nombre d'animaux, toutes classes d'âge et sexes confondus, qui peut être toléré par unité de gestion.

La CBOVd souhaite le renforcement du subventionnement des protections des nouvelles plantations. L'adaptation au changement climatique, dont les effets se manifestent plus rapidement que prévu, va probablement nécessiter un recours ciblé à des plantations de substitution ou d'enrichissement afin de permettre à la forêt de remplir ses fonctions, notamment sa fonction de production de bois.

La CBOVd propose en outre :

- L'instauration des paiements directs aux propriétaires (50 à 100 CHF/ha) pour faire face aux dégâts du gibier dans les secteurs critiques,
- la révision du nombre et du lieu des réserves de faune qui semble être en regard des dommages, beaucoup trop importante,
- le renforcement de la représentation des propriétaires forestiers au sein de la Commission consultative,
- l'intégration dans la stratégie régionale du suivi des mesures mises en place dans le cadre de la stratégie forêt-gibier simplifiée du 14^{ème} arrondissement.

Nouvelles des projets

SylvoTrophée 2019

La 2^{ème} édition du Sylvotrophée, pilotée par le Parc Jura vaudois, s'est déroulée ce printemps sur le thème de l'accueil en forêt. Pour rappel, ce « concours » a pour vocation de promouvoir la gestion multifonctionnelle des forêts auprès du grand public. Le Jury composé de deux écologues, d'un garde forestier et deux représentants des habitants a pris la décision de récompenser les 4 candidats. Le palmarès est le suivant :

- *Prix spécial du Jury* : Bastien Siggen, garde forestier de Romainmôtier-Envy
- *Prix Sensibilité naturaliste et bon communicateur* : Monsieur François Mathey, garde forestier de Trélex.
- *Prix Sylviculteur remarquable* : Monsieur Philippe Hubeaux, garde forestier de Saint-Livres
- *Prix Adaptation aux usagers de la forêt* : Monsieur Rémy Meylan, garde forestier Le Chenit.

Journée de vulgarisation Mode de gestion du Lac Léman au Haut-Jura

La première après-midi consacrée au mode de gestion du Lac Léman au Haut-Jura s'est déroulée le 23 mai dernier avec une quinzaine de participants. Elle nous a permis de découvrir la gestion pratiquée dans une forêt de protection urbaine le long de la Morges. Le 2^{ème} objet présentait la gestion pratiquée dans la forêt de production Les Tailles de Yens. Le compte rendu de la visite est disponible sur www.cbovd.ch.

La 2^{ème} journée aura lieu en mai 2020 avec comme sujet la gestion des forêts du pied du Jura et des côtes du Jura.

Concept global de desserte forestière

L'élaboration de concepts globaux de desserte forestière dans l'ouest vaudois est bien avancée. Celui pour le périmètre de l'AGFORS est bouclé. Le concept de desserte forestière des 14^e, 15^e et 16^e arrondissements est en phase de consultation auprès des communes jusqu'à fin octobre 2019 et celui pour les arrondissements 11 et 12 en cours d'élaboration.

Programme de promotion de la filière bois régionale

Dans le cadre du Programme de promotion de la filière bois régionale, un projet pédagogique est en cours d'élaboration. Un jeu de piste pour les 8-12 ans sur le bois et son utilisation est en préparation. Ce jeu se situera dans le périmètre du Parc Aventure du Signal de Bougy.

NatuRando

La 3^{ème} édition de Naturando est disponible depuis le mois de mars 2019. Cette nouvelle édition est augmentée de six nouveaux sentiers. A ce jour, plus de 1'300 classeurs, ainsi que 350 tiré-à-part ont été vendus.

Une idée de cadeaux de Noël !

Voir la liste des distributeurs sur www.naturando.ch



Autres informations sur www.cbovd.ch